

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Mathias Buschbeck, Cyril Mizrahi, Roger Deneys, Sophie Forster Carbonnier, Boris Calame, Sarah Klopmann, Jean-Michel Bugnion, Yves de Matteis, Frédérique Perler

Date de dépôt : 5 avril 2016

Proposition de motion

Des vacances de printemps plutôt que des vacances de Pâques

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la réflexion actuellement menée par le DIP concernant la répartition des vacances scolaires, annoncée le 25 février 2016 ;
- la nécessité d’offrir des rythmes scolaires équilibrés favorisant le développement de l’enfant et ses apprentissages ;
- qu’actuellement il y a deux semaines de congés scolaires entre Noël et la fin de l’année scolaire ;
- que ces périodes de congé se situent respectivement en février et après le dimanche de Pâques ;
- que Pâques est fixé selon une conjoncture de l’équinoxe de printemps et de la nouvelle lune ;
- qu’il apparaît intuitivement que d’autres critères que les astres, comme par exemple les besoins des élèves, de leurs parents et de l’école, seraient plus judicieux pour fixer cette deuxième semaine de vacances ;
- qu’en 2016 ce déséquilibre est particulièrement criant : les vacances de Noël, de février et de Pâques ne sont séparées que de 5 semaines, alors qu’il y a 13 semaines entre les vacances de Pâques et celles d’été ;
- qu’il y a donc tout intérêt de fixer cette semaine de vacances au cœur du printemps,

invite le Conseil d'Etat

- dans la perspective de mieux répartir les périodes de travail et de repos, à fixer une semaine de vacances scolaires découplée de la fête de Pâques, fluctuante ;
- à conserver les congés officiels durant la période pascale (Vendredi Saint et Lundi de Pâques).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les propositions de réforme du temps scolaire, que ce soit au niveau de la journée, de la semaine ou de l'année, se succèdent, mais n'aboutissent pas souvent. Sans doute, parce que celles-ci faisaient l'objet de changements trop globaux, et n'arrivaient ainsi pas à recueillir les suffrages d'une majorité. Nonobstant cet écueil, le département a entrepris récemment une large réflexion sur la répartition des vacances scolaires. C'est de ces deux constats qu'a émergé l'idée de cette motion : procéder rapidement à des changements qui, au cours des débats, semblaient nécessaires à tout le monde. Parmi ceux-ci, le plus simple semblait être le rééquilibrage des périodes de vacances entre le mois de janvier et le mois de juin. En effet, actuellement, il y a deux semaines de congés scolaires entre Noël et la fin de l'année scolaire, respectivement en février et après le dimanche de Pâques.

La date de Pâques est extrêmement fluctuante, et peut tomber sur n'importe lequel des jours de la période du 22 mars au 25 avril, selon une conjoncture de l'équinoxe de printemps et de la nouvelle lune. Intuitivement, d'autres critères que les astres, comme par exemple les besoins des élèves, de leurs parents et de l'école, seraient plus judicieux pour fixer cette deuxième semaine de vacances.

Plaisanterie mise à part, ce système est particulièrement problématique en termes de rythmes scolaires. Il a été maintes fois démontré qu'un bon équilibre entre les périodes de repos et les périodes d'apprentissage étaient indispensables à la santé des enfants et à leur bonne scolarité.

Ce déséquilibre est particulièrement criant en 2016 : les vacances de Noël, de février et de Pâques ne sont séparées que de 5 semaines, alors qu'il y a 13 semaines entre les vacances de Pâques et celles d'été. Cet interminable trimestre n'est pas propice à une bonne qualité d'apprentissage. Genève figure d'ailleurs dans le dernier quarteron, avec le Tessin, Bâle-Ville et le Valais romand, proposant ce système obsolète. Il s'agirait donc, dans la perspective de mieux répartir les périodes de travail et de repos, de fixer une semaine de vacances scolaires découplée de la fête de Pâques, fluctuante, tout en conservant les congés officiels durant la période pascale (Vendredi Saint et Lundi de Pâques) comme cela se fait généralement en Suisse.

Cette mesure serait en outre bénéfique à l'industrie touristique et aux budgets des familles genevoises. Les premiers bénéficieraient de clients dans

une période plus creuse et les seconds éviteraient les tarifs particulièrement onéreux du congé pascal.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à accueillir favorablement cette motion.